



Appel à projets

Inser'Sport Seine-Saint-Denis

Cahier des charges

2025

AVRIL 2025

Table des matières

Préambule	3
1. Contexte	3
2. Porteurs de projets.....	4
2.1. Types d'organismes pouvant répondre à l'Appel à projets	4
2.1.1 Nature des structures et organismes éligibles	4
2.1.2 Obligations des structures porteuses de projet	4
2.2. Consortiums	5
3. Types de projets éligibles	5
4. Territoires d'intervention.....	6
5. Publics cibles.....	6
6. Critères de sélection des projets.....	7
7. Conditions de mise en œuvre de l'action.....	7
8. Bilan et évaluation des actions réalisées par les porteurs de projets	7
8.1. Indicateurs de résultats de court terme en lien avec les publics engagés dans les projets ..	8
8.2. Indicateurs de résultats de moyen terme du porteur de projet.....	8
9. Financement et évaluation des actions.....	8
10. Candidature.....	9

Préambule

Durant l'été 2024, Paris et la Seine Saint-Denis ont accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques. Avec sites olympiques majeurs de compétitions et infrastructures pérennes, la Seine-Saint-Denis a été au cœur de l'événement et a relevé le défi des Jeux.

Au-delà des aspects sportifs et festifs, les Jeux ont aussi et surtout été réussis pour le territoire à travers l'héritage olympique en impliquant les acteurs locaux au bénéfice des populations, notamment en matière d'accès à l'emploi et de nouvelles approches en matière d'insertion socio-économique.

Dans ce cadre, en partenariat avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi, le Département a souhaité saisir toutes les opportunités offertes par la dynamique olympique pour renforcer les actions en faveur de la montée en compétence et de la confiance en soi ; pour favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion des habitantes et habitants de la Seine-Saint-Denis. Le sport et les valeurs de l'olympisme constituent des vecteurs de mobilisation et d'accélération de projets collectifs et personnels qui sont constitutifs des lignes directrices du dispositif Inser'sport. L'intégration dans les projets d'insertion socio-professionnelle d'une dimension sportive ou para-sportive (sensibilisation, remise en forme, initiation à la pratique) participe de cet héritage.

La mise en œuvre de ce dispositif prend la forme d'un appel à projets. **Les actions seront à réaliser avant août 2026.**

1. Contexte

Alors que les Jeux Olympiques et Paralympiques sont encore dans toutes les têtes, et que le territoire, avec l'appui de Paris 2024 et de la SOLIDEO a montré qu'un grand projet sportif international pouvait être positivement impactant (plus de 4000 séquanodionysiens ont bénéficiés de clauses d'insertion des marchés des Jeux, plus de 900 entreprises ont eu des marchés pour plus de 600 millions d'euros), la Seine-Saint-Denis reste très concernée par les questions sociales (77 477 foyers allocataires du RSA, taux de chômage de 10,2%).

Pour autant, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont été une formidable opportunité comme accélérateur d'histoires et de projets pour le territoire et l'insertion des publics éloignés de l'emploi de la Seine-Saint-Denis. Les expériences portées ou soutenues par le Département à travers son plan de mobilisation en faveur des JOP 2024 et les premières éditions d'Inser'sport ont démontré que le sport, constitue un média efficace de partage et d'aller-vers les publics en difficulté, souvent difficiles à toucher.

En lien avec la nouvelle donne en matière d'insertion, le Département souhaite renouveler le programme Inser'Sport et garder l'orientation innovante et ambitieuse en matière de mobilisation des acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi par et autour du sport, et des valeurs de l'olympisme qui sont communes à la Seine-Saint-Denis.

Le présent Appel à projets vise ainsi à impulser et accompagner des projets innovants et concrets pour repérer et (re)mobiliser, valoriser, développer les compétences et dynamiser les parcours des publics ; en lien avec les orientations départementales en matière d'insertion et d'emploi des allocataires du RSA, d'égalité femme-homme ou de publics jeunes (18 - 30 ans).

Les grands objectifs de cet appel à projets sont de :

- Développer et renforcer la (re)mobilisation des publics éloignés ou en recherche d'emploi par le sport, en s'appuyant notamment sur les structures locales de l'insertion et du sport ;
- Favoriser un sourcing, grâce au sport et aux Jeux Olympiques et Paralympiques, des publics vers des actions d'accompagnement vers l'insertion et l'emploi.

2. Porteurs de projets

Une structure peut décider de porter son projet seule, ou en consortium avec d'autres structures ([voir la partie « Consortiums » p.5](#)).

Pour la 3^{ème} édition d'Inser'Sport, nous souhaitons favoriser un ancrage local et pérenne au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi.

Aussi, un accent sera mis sur les candidatures :

- **Portées par les clubs sportifs locaux, souhaitant s'outiller sur et/ou proposer un projet d'accompagnement vers l'insertion, l'emploi ou la formation ;**
- **Portées en consortium entre structures de l'insertion et clubs sportifs locaux ([voir la partie « Consortiums » p.5](#)).**

2.1. Types d'organismes pouvant répondre à l'Appel à projets

2.1.1 Nature des structures et organismes éligibles

- Collectivités locales ;
- Associations loi 1901 ;
- Coopératives ;
- Structures agréées « entreprises solidaires d'utilité sociale » (ESUS) au titre du décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 et régi par l'article L.332-17-1 du code du travail. **Attention : l'agrément ESUS vous sera demandé ;**
- Structures de prévention spécialisées.

2.1.2 Obligations des structures porteuses de projet

- Avoir au moins une année d'existence (déclaration au minimum depuis le 1^{er} janvier 2023, date de déclaration exigée) et répondre à des besoins d'intérêt général ;
- Promouvoir un mode de fonctionnement interne démocratique, coopératif et collégial, qui implique les différentes parties prenantes dans les processus de décision (bonne tenue démocratique des assemblées générales, consultation du public visé, partenariat avec d'autres organismes du territoire, etc.) ;
- Démontrer un ancrage territorial et une connaissance du territoire départemental dans ses dimensions, à la fois sociales et économiques ;

- Démontrer leur expertise et leurs compétences :
 - En matière de mobilisation par le sport
 - En matière d'insertion professionnelle
 - En matière d'accompagnement des publics en démarche d'insertion professionnelle ;
- Proposer des ateliers et diagnostics adaptés aux publics qui composent les allocataires du RSA et plus généralement aux publics visés ([voir la partie « Publics cibles » p.6](#)) ;
- Proposer une possibilité d'élargissement du projet (ensemble de la Seine-Saint-Denis et/ou déclinable localement).

2.2. Consortiums

Dans le cadre de cet Appel à projets, et pour favoriser les synergies entre les structures du domaine de l'inclusion et les partenaires sportifs locaux, il est possible de répondre en consortium. **Ceux-ci sont mêmes encouragés entre structures de l'insertion et clubs sportifs locaux.**

Pour candidater en consortium :

- **Les consortiums devront être portés par une structure pilote, qui déposera le projet commun de candidature.** Si le projet est retenu, ce sera cette structure qui recevra la subvention ; dont la convention pourra prévoir sa répartition entre les différents membres du consortium.
- **Merci de bien expliciter dans votre dossier de candidature la répartition des rôles de chaque structure.**

Les consortiums sont également autorisés avec des organismes non éligibles à l'Appel à projets tels que définis dans la partie [« Nature des structures et organismes éligibles » p.4](#) ; afin de favoriser :

- Une offre de pratique sportive encadrée sur un temps déterminé ou tout au long du programme ;
- La mise à disposition de compétences en matière de repérage et d'orientation des publics sportifs.

3. Types de projets éligibles

Sans exhaustivité, pourront être retenus les projets orientés en faveur de :

- **L'accompagnement et la formation en faveur de l'insertion des publics :**
 - Expérimentations/innovations ou développements en matière d'accompagnement vers l'emploi (les métiers liés à de événements ou au sport seront regardés avec attention)
 - Les actions d'aller vers qui sont nécessaires à la recherche d'emploi : confiance en soi, remise en forme
- **L'initiation et/ou la pratique sportive comme support à la mobilisation personnelle et collective vers un parcours d'insertion socio-professionnelle ;**
- **La pratique sportive du quotidien :** déplacements doux (vélo, marche...) par les publics accompagnés dans un parcours d'insertion ;

- **La mixité des publics et l'égalité femmes-hommes dans l'accès à l'emploi.**

Il est rappelé que les candidatures suivantes seront favorisées :

- **Les projets portés par les clubs sportifs locaux, souhaitant s'outiller sur et/ou proposer un projet d'accompagnement vers l'insertion, l'emploi et la formation ;**
- **Les projets portés en consortium entre structures de l'insertion et clubs sportifs locaux ([voir la partie « Consortiums » p.5](#)).**

4. Période de réalisation de l'action

Les actions retenues seront proposées au vote des élu.es en **septembre 2025**.

Après délibération, les actions retenues devront être réalisées avant **août 2026**.

5. Territoires d'intervention

Les projets pourront s'adresser à l'ensemble du territoire départemental et par conséquent aux quatre territoires infra-départementaux EPT, définis par le Grand Paris :

- Territoire 6 : Plaine Commune
- Territoire 7 : Paris Terres d'Envol
- Territoire 8 : Est Ensemble
- Territoire 9 : Grand Paris Grand Est

Une attention particulière sera portée à une couverture territoriale équilibrée et duplicable / adaptable des projets.

6. Publics cibles

Les actions proposées devront s'adresser à un ou plusieurs publics prioritaires résidant en Seine-Saint-Denis, en inclusion socio-économique, souvent en situation de précarité :

- Personnes en démarche d'insertion ;
- Allocataires du RSA ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Publics jeunes (18 - 30 ans) ;
- Jeunes accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance ;
- Personnes en situation de handicap.

7. Critères de sélection des projets

Les projets seront étudiés selon plusieurs critères tels que :

- L'expertise de la structure dans l'accompagnement des publics en insertion et de qualité des intervenant.es mobilisé.es ;
- Les méthodes d'accompagnement individuel et/ou collectif proposées, notamment afin de définir la nature des freins à la mobilité et les leviers d'actions mobilisables ; les outils et méthodes utilisés pour lier sport, olympisme et insertion sociale et professionnelle ;
- La mise en œuvre des moyens humains et matériels permettant la bonne réalisation de l'action, sur la base d'un budget sincère et justifié dans sa réalisation ;
- L'ingénierie mise en œuvre pour l'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que le suivi administratif et financier de l'évaluation de l'action ;
- La méthode utilisée pour associer et mobiliser tout au long de l'action les partenaires locaux. Le portage d'un projet en consortium, notamment entre acteurs de l'insertion et du sport, ne sera pas obligatoire mais apprécié. Dans le cas d'un consortium, il conviendra de définir un porteur pilote du projet ;
- La place du sport et des valeurs de l'olympisme dans le projet.

Les actions proposées devront permettre l'accès du public visé sur l'ensemble du département et prendre en compte le besoin de proximité géographique nécessaire à l'accompagnement des publics en insertion.

8. Conditions de mise en œuvre de l'action

Un Comité de sélection et de suivi interservices des projets sera mis en place par le Conseil départemental. Il réunira :

- La Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire (DIEESS, ancienne DEIAT) ;
- La Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs (DCPSL).

Les services de la Préfète déléguée à l'Égalité des Chances de Seine-Saint-Denis et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS) seront invités y participer.

Les structures retenues à l'issue de l'instruction de cet appel à projets se verront proposer une convention annuelle.

9. Bilan et évaluation des actions réalisées par les porteurs de projets

Les porteurs de projet devront préparer et transmettre au Conseil Départemental un bilan intermédiaire à moyen terme ; ainsi qu'un bilan final des actions en fin de projet.

Ces deux éléments serviront à obtenir une vision objective du projet en vue, éventuellement, d'une suite. Ils participeront par ailleurs du bilan et de la lisibilité globale de l'appel à projet Inser'Sport Seine-Saint-Denis.

Des indicateurs pourront être ajoutés/modifiés en cours de projet. A minima, il sera demandé de renseigner les éléments suivants :

9.1. Indicateurs de résultats de court terme en lien avec les publics engagés dans les projets

- Nombre de candidat.es retenu.es
- Nombre de candidat.es retenu.es par EPT
- Nombre et types de publics touchés : femme / homme / personne en situation de handicap
- Nombre et types de thématiques/temps forts proposés aux publics participants
- Nombre de publics en début et en fin de projet
- Opportunités offertes aux publics
- Répartitions des sorties positives
- Analyse qualitative des sorties négatives ou abandon en cours de projets

9.2. Indicateurs de résultats de moyen terme du porteur de projet

- Suivi des publics après 3 mois / 6 mois (si possible) d'accompagnement
- Suite envisagée du projet réalisé en année N

10. Financement et évaluation des actions

Le financement ne pourra pas dépasser **40 000 €** et 80% du coût total du projet.

Il peut être compatible et compléter un projet proposé dans le cadre d'une action ou d'un autre dispositif départemental tel que AGIR In Seine-Saint-Denis ou autre. Les structures sont encouragées à mentionner dans leur dossier de candidature toute subvention obtenue ou demandée à des organismes publics (Etat, Région, EPT, Conseil départemental ...).

Le montant financier retenu par le Département pour la période septembre 2024 – août 2025 reposera sur les propositions budgétaires contenues dans le dossier de candidature, éventuellement réévaluées par le Département à l'issue de l'instruction.

La subvention des actions retenues sera versée en deux fois :

- **70% après conventionnement du projet ;**
- **30% au bilan intermédiaire ou, à défaut, au bilan final du projet.**

11. Candidature

Les porteurs de projet devront candidater via un formulaire accessible via lien suivant :

<https://subventions.seinesaintdenis.fr/sub/tiers/authentification/>

La liste des pièces ci-dessous sera demandée en complément du formulaire de candidature :

- Statuts
- Budget prévisionnel du projet / action : format type Excell
- Fiche Siret
- RIB
- PV de la dernière AG validé
- Dernier bilan de l'association et selon, dernier rapport du commissaire aux comptes

Pour Déposer un dossier, merci de vous créer un compte

Date limite de dépôt des candidatures : le 30 juin 2025, à 23h59.

ATTENTION :

- **Pour tous les porteurs : merci de joindre absolument la pièce « Présentation détaillée du projet », remplie selon le modèle fourni.**
- Pour les consortiums, merci de joindre absolument la pièce « Identification des membres du consortium » rempli selon le modèle fourni.

Pour toute question relative à cet appel à projets, merci d'envoyer un courriel à : insersport@seinesaintdenis.fr